MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

LUNDI 26 AOUT 2019 – 14 HEURES 30

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six août à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le vingt-deux août deux mil dix-neuf s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de présents : 6 Nombre de votants : 6

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Catherine BLANC, Evelyne LEFRERE, Messieurs René ALMERAS, Eric GERNEZ, Jean-Louis REY et Jean-Pierre ROUX.

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Monsieur Jean-Pierre ROUX secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14 heures30, il procède à l'appel nominal des Conseillers.

Constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SITUATION ACTUELLE DE PENURIE EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle la situation de pénurie en eau potable sur le Hameau des Bégües et donne état du dysfonctionnement :

Le mercredi 14 août, le Maire constate que la nappe phréatique est faible et informe la SOPEI du dysfonctionnement des pompes. Le vendredi 16 août un technicien rendu sur place constate une panne sur la pompe numéro 1. Au vu de la faible quantité d'eau contenue dans le puit et une seule pompe restant en état de marche et ne pouvant pomper que 30 minutes, il est décidé de raccorder la source de Veillane. Cette source compte 4 captages, un réservoir et un filtre.

Après l'état des lieux avec une visite le vendredi 16 août, il est décidé de :

- remplir le réservoir
- changer les filtres
- nettoyer l'ancien réservoir,
- remettre en état les sources (créer un périmètre de protection)
- changer la purge de place
- remettre en état le chemin de Veillane (debroussaillage)
- changer les vannes de l'ancien réservoir
- autoriser les transferts de crédits sur le budget de l'eau pour financer les projets

Par ailleurs, une demande sera faite pour les périmètres de protection et une étude afin de récupérer la source de « Chabrel »

En attendant, la commune distribue des bouteilles d'eau potable à la population du village et des Catoyes.

AFFICHÉ LE. 3.2-8-2019

Le Secrétaire de séance, Jean-Pierre ROUX

Le Maire, René ALMERAS

NB : Le procès-verbal complet de la séance sera, après approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, affiché aux lieux habituels.